

# Maintien et Actualisation des Compétences

## Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST)



**Public visé :** Tout public

**Prérequis :** Être titulaire d'un certificat SST délivré par une entité habilitée. Les titulaires d'un certificat APS acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en sauvetage secourisme du travail.

**Objectifs :** Le maintien et actualisation des compétences a pour but de permettre aux sauveteurs secouristes du travail, de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de l'INRS.

**Contenu :** Notions de base en prévention – risques professionnels – Protéger – Examiner – Faire alerter ou alerter – Secourir – Epreuves certificatives.

**Durée :** 7 heures en présentiel

**Modalités pratiques et logistiques :** La formation se déroule sur 1 journée de 7 heures. Restauration libre – Groupe de 4 à 10 personnes

**Délais d'accès à la formation :** Par téléphone et par courriel.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** pour toutes personnes voulant s'inscrire, prendre contact avec le secrétariat via l'adresse mail ou téléphone pour vérifier l'accessibilité de la formation.

**Lieu de la formation :** BLOIS (SDIS 41) – Sur site (entreprises...)

**Présentation de l'équipe pédagogique :**

- Être titulaire de la formation de formateur SST ou de formateur de formateur SST
- Être à jour de sa formation de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)
- Être formateur SST ou formateur de formateur SST rattaché sur FORPREV à une des entités de la FNSPF

**Méthodes mobilisées / Modalités d'évaluation :** Evaluation formative et évaluation certificative.

**Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences :** Oui, à l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences de référentiel, il peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante (s). Sinon, il lui est possible de réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait demander de repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1<sup>ère</sup> session de formation.

**Equivalences, passerelles :** Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen » (PSC).

**Suites de parcours :** La validité du certificat SST est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est conditionnées par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

**Débouchés :** Reconnaissance des compétences en prévention à travers de la fonction d'auxiliaire en prévention.

**Taux d'obtention des certifications préparées :** 100 % de réussite

**Documentation utile :** Livret aide-mémoire et un macaron SST remis à chaque apprenant. Le certificat SST (sous réserve de la validation des critères d'évaluation). Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation.

**Tarifs :** 110 euros par personne – Forfait de groupe (4 à 10 stagiaires) : 750 € / groupe

**Contact :**

- UDSP41 : [udsp41@sdis41.fr](mailto:udsp41@sdis41.fr) - 02 46 92 96 90